



DÉPARTEMENT DU RHONE
ARRONDISSEMENT DE LYON
CANTON D'IRIGNY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : COMPTE-RENDU AU CONSEIL MUNICIPAL DES ACTES DE GESTION ACCOMPLIS PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION DU 9 JUIN 2020

L'an deux mille vingt deux, le vingt septembre, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 13/09/2022

Compte-rendu affiché le 22/09/22

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Secrétaire élu: Monsieur Bernard JAVAZZO.

Rapporteur : Monsieur Jérôme MOROGE

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Wilfrid COUPE ; Maryse DOMINGUEZ ; Sandrine COMTE ; Patrice LANGIN ; Marine BOISSIER ; Thierry DUCHAMP ; Maryse MICHAUD ; Marcel GOLBERY ; Jean-Luc PAYS ; Anne DEMOND ; Eliane CHAPON ; Alain DONJON ; Dominique LARGE ; Max SEBASTIEN ; Nora BELATTAR ; Yann-Yves DU REPAIRE ; Lionel RUFIN ; Marjorie MERCIER ; Oihiba DRIDI ; Marion LECLERE ; Levana MBOUNI ; Michèle CALVANO ; Bernard JAVAZZO ; Claude MOUCHIKHINE ; Maud MILLIER DUMOULIN ; Pierre-Marie MAUXION

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION

Ahlame TABBOUBI a donné procuration à Marine BOISSIER

Jacques ROS a donné procuration à Dominique LARGE

Sandrine BELMONT a donné procuration à Maryse DOMINGUEZ

Johnny CARNEVALI Arrivée à 18h36 a donné procuration à Wilfrid COUPE

ABSENT

Anissa HIDRI

-----oooOooo-----

Mesdames, Messieurs,

Faisant application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités territoriales, le Maire est chargé pour la durée de son mandat de l'accomplissement de divers actes de gestion municipale énumérés dans la délibération du 9 juin 2020.

J'ai l'honneur de vous rendre compte ci-après des décisions prises par le Maire.

Ce compte-rendu de décisions prises dans le cadre de la délégation ne donne pas lieu à un vote.

Date de l'acte et nature de l'opération	Nom de la partie intéressée
<p>09 août 2022</p> <p>Convention CNFPT 2022-2024 relative à un programme annuel de formations en intra ou en union sans participation financière, sauf exception.</p> <p>(décision VILLE_2022DC067)</p> <p>Visée par la Préfecture le 09/08/2022</p>	<p>RESSOURCES HUMAINES</p>
<p>08 août 2022</p> <p>Etude de faisabilité technique et financière avec les sociétés H2O et C5P concernant la réalisation d'un centre aquatique en mutualisation avec la ville d'OULLINS.</p> <p>Coût de la mission d'étude :</p> <ul style="list-style-type: none"> • étude technique SAS H2O : 7254€ HT • étude financière société C5P : 1890€ HT <p>(décision VILLE_2022DC066)</p> <p>Visée par la Préfecture le 08/08/2022</p>	<p>SERVICES TECHNIQUES</p>
<p>03 août 2022</p> <p>Convention de participation aux frais scolaires 2021-2022 avec la ville d'OULLINS : 562€ par élève de maternelle et 280€ par élève scolarisé en élémentaire. PIERRE-BENITE devra à OULLINS 8702€ et OULLINS devra à PIERRE-BENITE 1966€.</p>	<p>POLE FAMILLES</p>

<p>(décision VILLE_2022DC065) Visée par la Préfecture le 03/08/2022</p>	
<p>03 août 2022 Convention de participation aux frais scolaires 2021-2022 avec la ville de ST-GENIS-LAVAL : 562€ par élève de maternelle et 280€ par élève scolarisé en élémentaire. PIERRE-BENITE devra 1962€ à ST-GENIS-LAVAL et ST-GENIS-LAVAL devra 560€ à PIERRE-BENITE. (décision VILLE_2022DC064) Visée par la Préfecture le 03/08/2022</p>	<p>POLE FAMILLES</p>
<p>03 août 2022 Marché avec la société F24 FRANCE pour un équipement de système automatisé de gestion des alertes avec mise à disposition d'une plateforme. Durée : 3 ans. Coût estimé : 6553€ HT. (décision VILLE_2022DC063) Visée par la Préfecture le 03/08/2022</p>	<p>MARCHES PUBLICS</p>
<p>26 juillet 2022 Modification temporaire du mandataire suppléant de la régie de recettes « Pôle enfance ». (décision VILLE_2022DC062) Visée par la Préfecture le 26/07/2022</p>	<p>FINANCES</p>
<p>26 juillet 2022 Utilisation des crédits inscrits en dépenses imprévues_section investissement pour un montant initial de 10.000€. (décision VILLE_2022DC061) Visée par la Préfecture le 26/07/2022</p>	<p>FINANCES</p>
<p>26 juillet 2022 Modification de la nomination du régisseur titulaire et du mandataire suppléant de la régie de recettes Médiathèque.</p>	<p>FINANCES</p>

<p>(décision VILLE_2022DC060) Visée par la Préfecture le 26/07/2022</p>	
<p>26 juillet 2022 Nomination d'un mandataire de la régie de recettes Cinéma du service Culturel_budget annexe. (décision VILLE_2022DC059) Visée par la Préfecture le 26/07/2022</p>	<p>FINANCES</p>
<p>26 juillet 2022 Tarifs du pôle Culture 2022-2023. (décision VILLE_2022DC058) Visée par la Préfecture le 26/07/2022.</p>	<p>POLE CULTURE</p>
<p>26 juillet 2022 Convention de participation aux frais scolaires 2021-2022 avec BRIGNAIS : 560€ par élève de maternelle et 280€ par élève scolarisé en élémentaire. PIERRE-BENITE devra 280€ à BRIGNAIS. (décision VILLE_2022DC057) Visée par la Préfecture le 26/07/2022</p>	<p>POLE FAMILLES</p>
<p>26 juillet 2022 Marché avec la société SHCB pour la fourniture des repas de l'EAJE PRE-EN-BULLE : accord-cadre mono-attributaire à prix unitaire avec seuils annuels de 15.000€ HT minimum et de 50.000€ maximum. Durée 1 an renouvelable 3 fois. (décision VILLE_2022DC056) Visée par la Préfecture le 26/07/2022</p>	<p>MARCHES PUBLICS</p>
<p>11 juillet 2022 Modification de la nomination du titulaire mandataire et du mandataire suppléant de la régie mixte d'avance et de recettes des spectacles du budget annexe.</p>	<p>FINANCES</p>

<p>(décision VILLE_2022DC055) Visée par la Préfecture le 11/07/2022</p>	
<p>11 juillet 2022 Modification de la nomination d'un régisseur titulaire mandataire et du mandataire suppléant de la régie d'avance et de recettes Enfance et loisirs. (décision VILLE_2022DC054) Visée par la Préfecture le 11/07/2022</p>	FINANCES
<p>11 juillet 2022 Modification de la nomination d'un mandataire de la régie d'avance Enfance et loisirs. (décision VILLE_2022DC053) Visée par la Préfecture le 11/07/2022</p>	FINANCES
<p>11 juillet 2022 Modification de la nomination de mandataires de la régie mixte d'avance et de recettes des spectacles du budget annexe. (décision VILLE_2022DC052) Visée par la Préfecture le 11/07/2022</p>	FINANCES
<p>29 juin 2022 Marché avec la société TRANSDEV RHONE ALPES pour le transport scolaire, périscolaire et extrascolaire intra-muros et hors commune : accord-cadre à bons de commande mono-attributaire avec prix unitaires et des seuils annuels de 15.000€ HT minimum et 50.000€. Durée : un an à compter du 1^{er} septembre 2022, reconductible tacitement deux fois. (décision VILLE_2022DC051) Visée par la Préfecture le 29/06/2022</p>	FINANCES
<p>29 juin 2022 Marché avec la société FIGLIOLINI ET FILS pour une prestation de surveillance et petits travaux d'entretien au cimetière à compter du 1^{er}</p>	

<p>juillet 2022. Montant : 33.000€ HT. Durée 1 an.</p> <p>(décision VILLE_2022DC050)</p> <p>Visée par la Préfecture le 29/06/2022</p>	<p>SERVICES TECHNIQUES</p>
<p>29 juin 2022</p> <p>Tarifs navette scolaire municipale.</p> <p>(décision VILLE_2022DC049)</p> <p>Visée par la Préfecture le 29/06/2022</p>	<p>POLE FAMILLES</p>
<p>29 juin 2022</p> <p>Marché avec la société ANTEA GROUP pour l'établissement de l'état des lieux des concentrations en PFAS sur la commune pour 3 mois à compter de la date de notification du bon de commande. Montant : 8.121,19€ HT.</p> <p>(décision VILLE_2022DC048)</p> <p>Visée par la Préfecture le 29/06/2022</p>	<p>SERVICES TECHNIQUES</p>
<p>14 juin 2022</p> <p>Marché avec la société CTDA / INGECAR pour une prestation de gradiennage et de mise en fourrière automobile. Accord-cadre mono-attributaire à prix unitaires, avec un seuil annuel maximum de 8.000€ HT. Durée : 1 an, renouvelable 2 fois par tacite reconduction.</p> <p>(décision VILLE_2022DC047)</p> <p>Visée par la Préfecture le 14/06/2022</p>	<p>MARCHES PUBLICS</p>

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 0 voix POUR,

32 sans participation,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

PREND ACTE des actes de gestion.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS

Certifié,

